



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 23 octobre 2014
à 9H30 à La Roche Bernard

PROCES VERBAL

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 23 octobre 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique donnant pouvoir à Monsieur Yvon MAHE
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



29 OCT. 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 23 octobre 2014
à 9 H 30 à La Roche Bernard

3 EAU POTABLE:

Restructuration de l'usine d'eau potable de FEREL : point d'étape

Préambule

Le projet de restructuration de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable de FEREL vise un triple objectif d'amélioration et de fiabilisation du process, de sécurisation hydraulique et de sécurisation énergétique. Dans sa séance du 4 mars 2014, le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a validé l'avant-projet technique, l'enveloppe prévisionnelle provisoire, ainsi que le phasage des travaux. **Les principaux points sont rappelés ci-après :**

Filière de traitement : elle a été présentée en détail le 4 mars dernier, et est rappelée en **annexe I** du présent rapport.

Enveloppe prévisionnelle globale : estimée à 26,14 M€ HT.

Phasage des travaux : les travaux étaient scindés en deux étapes :

- Première étape : travaux préalables sur les canalisations d'eau traitée en aval de l'usine (budget Avant-Projet (AVP) estimé à 1,3 M€ HT) ;
- deuxième étape : travaux de restructuration de la filière de traitement proprement dite (budget AVP estimé à 24,84 M€ HT). Cette 2^{ème} étape est elle-même scindée en deux phases : la phase 1 concerne la partie située en amont des filtres à sable, la phase 2 la partie aval.

Organisations de deux marchés de travaux distincts, le 1^{er} concernant les canalisations d'eau traitée (procédure adaptée), le 2^{ème} pour la filière de traitement qui regroupera les deux phases amont/aval des filtres à sable (marché négocié avec procédure restreinte).

Planning indicatif présenté en mars 2014 :

- printemps 2014 : consultation pour attribuer les missions de coordination Sécurité Protection de la Santé et Contrôle Technique ;
- printemps 2014 : consultation pour les travaux de restructuration des canalisations d'eau traitée ;
- automne 2014 – printemps 2015 : travaux de restructuration des canalisations d'eau traitée.
- année 2014 : élaboration des dossiers réglementaires pour la nouvelle filière ;
- automne 2014 : démarrage de la consultation pour les travaux de restructuration de la filière de traitement ;
- année 2015 : instruction réglementaire et consultation travaux pour la nouvelle filière ;
- automne 2015 : notification du marché de travaux de la nouvelle filière ;
- 2016 -2020 : travaux phase 1 ;
- 2021 : période d'observation phase 1 ;
- 2021-2023 : travaux phase 2.



L'objet du présent rapport est de faire un point d'étape sur l'avancement du projet, d'actualiser le budget prévisionnel et de préciser le calendrier de la consultation travaux.

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

29 OCT. 2014

Point d'avancement du projet :

Consultations :

Les marchés concernant les missions de coordination SPS et contrôle technique ont été attribués, respectivement à QUALICONSULT et APAVE.

Le marché de travaux concernant les canalisations d'eau traitée a été attribué au groupement SOGEA (mandataire) – SADE – GTM, pour un montant de 1,79 M € HT. Le marché a été notifié le 22 septembre. La période de préparation est programmée sur octobre. Les travaux proprement dits vont se dérouler de novembre 2014 à avril 2015. Le coût des travaux sur les canalisations est supérieur à l'enveloppe avant-projet, mais cela n'affecte que faiblement l'enveloppe globale actualisée (voir ci-après).

Le marché de travaux concernant la restructuration de la filière de traitement est en phase de sélection des candidatures (voir paragraphe spécifique en fin de rapport).

Etudes réglementaires

Deux dossiers principaux sont à élaborer :

- dossier d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique : mise en place d'une nouvelle filière de traitement des eaux destinées à la consommation humaine ;
- dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau : rejet des eaux de lavage des filtres dans le milieu récepteur (autorisation), rejet des eaux de process de l'atelier de déshydratation des boues (autorisation), rejet des eaux pluviales du site (déclaration), régularisation du prélèvement,

Ces dossiers sont en cours d'élaboration. Ils seront déposés pour instruction fin 2014/début 2015.

Maintien du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est impacté du fait du montant des travaux sur les canalisations, qui dépasse l'enveloppe avant-projet. L'enveloppe globale passerait donc de 26,14 M€ HT à 26,64 M€ HT, soit +1,9%. On insiste toutefois sur les points suivants :

- Dans cette nouvelle enveloppe prévisionnelle globale, une partie du montant (travaux sur les canalisations d'eau traitée) est actualisée sur la base du coût réel du contrat de travaux ;
- Concernant les travaux à venir sur la filière de traitement :
 - o l'estimation AVP a été reprise en détail par SAFEGE, et le montant annoncé (24,84 M€ HT) a été maintenu ;
 - o Les travaux sur la filière de traitement représentent 95% du coût du projet global. A ce titre, la procédure de dévolution choisie (marché négocié), doit permettre le cas échéant d'adapter les offres des candidats pour respecter l'enveloppe prévisionnelle ;



- Au vu du montant et de la complexité des travaux à réaliser, ainsi que d'une marge de manœuvre laissée aux entreprises au stade de la consultation, l'incertitude sur l'enveloppe prévisionnelle reste relativement importante, et ce d'autant plus qu'une partie non négligeable du prix est représenté par des équipements et des matières premières dont les coûts peuvent fortement fluctuer. On peut estimer cette marge d'incertitude à 10% ce qui relativise l'augmentation de 1,9% annoncée ci-dessus.

Le budget prévisionnel de l'opération reste donc maintenu à un objectif d'environ 26 M€ HT pour l'ensemble des travaux sur les canalisations et l'usine.

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

29 OCT. 2014

Focus : la partie architecturale

La première tranche de l'usine a été inaugurée en 1972. Elle a par la suite fait l'objet de travaux d'extension/modernisation successifs jusqu'au début des années 1990, où elle a atteint sa capacité de production actuelle. Entre 2000 et 2002, des travaux conséquents d'intégration de l'usine dans son environnement ont permis de donner au site son aspect architectural définitif, aspect qui est encore celui actuel (voir photo en [annexe 2](#)).

L'avant-projet tel qu'il a été conçu et validé, nécessitera l'implantation de nouveaux ouvrages et la démolition d'ouvrages existants (voir schéma en annexe 3). En particulier, il est prévu de démolir le bâtiment des filtres à charbon actifs en fin de filière pour implanter en lieu et place un bâtiment de contact chlore de hauteur moindre (les contraintes de génie civil rendaient impossible la réutilisation du bâtiment actuel). Le parti-pris qui a été adopté est celui de conserver l'intégration architecturale existante (ouvrages amont bâchés sur le principe actuel, maintien d'une façade rideau côté Vilaine), qui permet de sauvegarder l'image du site tout en minimisant les travaux de génie civil liés à l'implantation de nouveaux ouvrages.

La réflexion n'a pas toutefois pas été poussée plus avant à ce stade. En effet, les choix définitifs ne pourront être faits par Commission d'Appel d'Offres que sur la base des projets réellement proposés par les entreprises, fonction eux-mêmes des emprises dont ils auront besoin pour leurs ouvrages propres. Mais le respect de l'identité architecturale actuelle sera une contrainte forte à intégrer par celles-ci dans leur offre.

Par ailleurs, l'IAV a été dédommée d'un sinistre qui a fortement impacté le parti architectural de l'usine actuelle et qui nécessite des travaux de réhabilitation. Ces derniers sont prévus dans l'enveloppe du projet car ils ne pourront être réalisés qu'en fin de construction de la deuxième tranche.

Calendrier de la consultation « travaux »

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié début octobre. S'agissant d'une procédure restreinte, le marché se déroulera en deux temps : sélection des candidatures puis choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Dans le détail, la procédure étant assez longue et complexe (en lien direct avec le niveau de complexité de l'opération), le calendrier prévisionnel de la consultation est le suivant :

- Réception des candidatures : début novembre 2014 ;
- Sélection des candidats admis à présenter une offre par la commission d'appel d'offres de l'IAV : courant novembre 2014 ;



- Envoi du dossier de consultation des entreprises aux candidats admis à présenter une offre : début décembre 2014 ;
- Remise des offres : début mai 2015 ;
- Phase de négociation : mai à début septembre 2015. Une ou deux réunions de la Commission d'Appel d'Offres seront à prévoir durant cette phase de négociation ;
- Attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres de l'IAV : septembre 2015 ;
- Notification du marché avec ordre de service de démarrage pour la période de préparation (études d'exécution) : octobre 2015 ;
- Ordre de service de démarrage des travaux : printemps 2016.

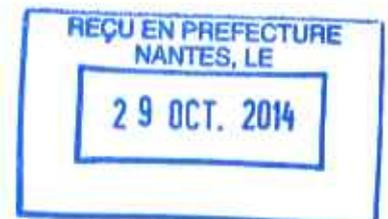
Pour le déroulement des travaux, le calendrier prévisionnel rappelé en préambule est maintenu à ce stade. Il sera actualisé sur la base du calendrier fourni par l'entreprise retenue.

On rappelle que pour ce projet, l'IAV agit en tant qu'entité adjudicatrice, au sens de l'article 135-2 du Code des Marchés Publics : *« exploitation de réseaux fixes destinés à fournir un service au public dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'eau potable, la mise à disposition d'un exploitant de ces réseaux, ou l'alimentation de ces réseaux en eau potable ».*

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de l'état d'avancement du projet de restructuration de l'usine de FEREL.

Au vu de l'ampleur du projet, des points d'étapes réguliers seront soumis au Conseil d'Administration de l'IAV, pour permettre à ses membres de rester constamment informés de l'avancement du dossier.

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable pour une option architecturale qui ne reprend pas l'aspect originel côté Vilaine avec un mur rideau vitré, mais une adaptation plus fonctionnelle créant une coursive fermée remplaçant le bâtiment existant (voir annexes).

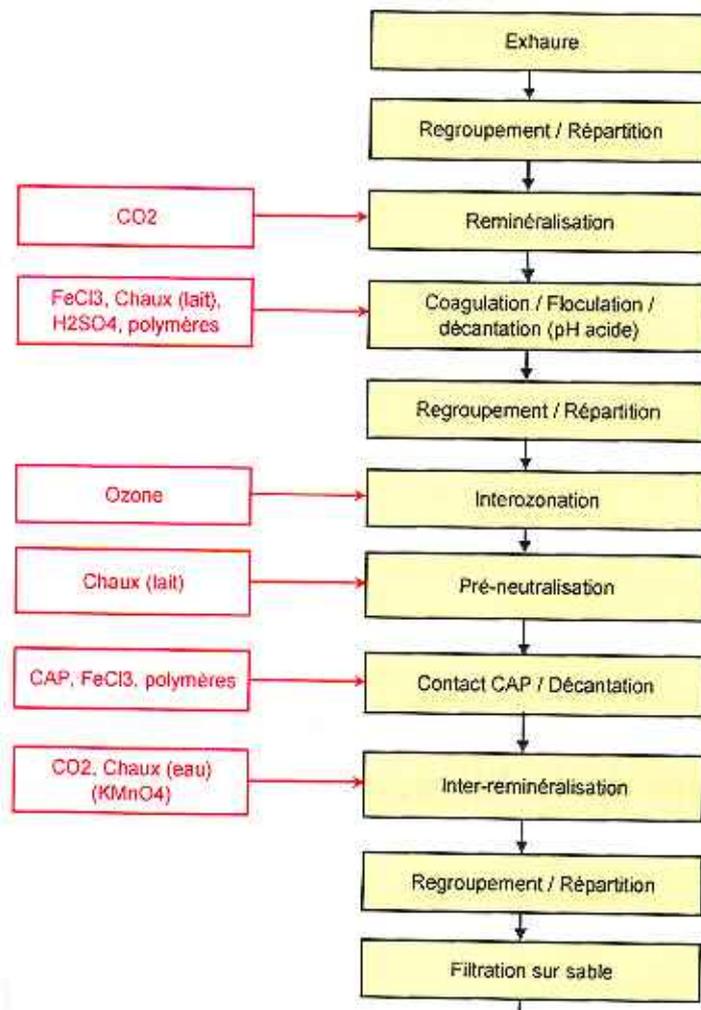




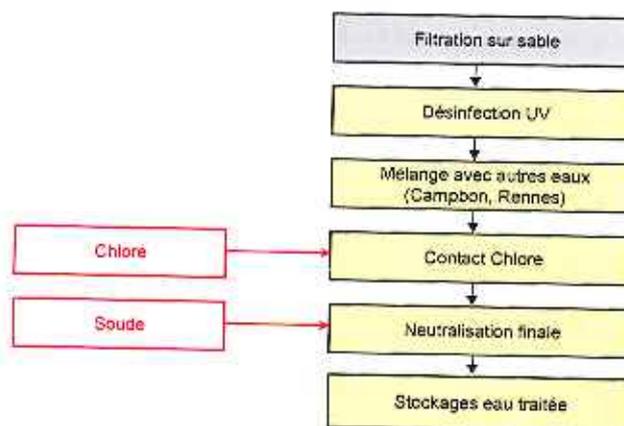
Annexe 1
Rappel de la filière de traitement retenue



Partie amont des filtres à sable



Partie aval des filtres à sable



Annexe 2
Aspect architectural de l'usine actuelle





REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

29 OCT. 2014

Annexe 3
Projet Usine (vue spatiale)





MODELISATION NUMERIQUE 3D

EMPRISE DES OUVRAGES PROJETE

N° Etude : 12 NMD 041

Date : Janvier 2014

 SAFEGE



